



Commune du VERNET

22, rue de Cusset
03200 LE VERNET

NOTICE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 19 juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents :

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Marc POUZET, Nadine DEMAY, Jacky PARENTON, Marc GENESTE, Nadine LLOPIS, Jacqueline BAPTISTE, Gérard DELEUZE, Marc VOITELLIER.

Absents représentés :

- Alexis COUTIER (pouvoir à Marc POUZET),
- Carole PEZRON (pouvoir à Nadine LLOPIS),
- Annie PERARD (pouvoir à Jacqueline BAPTISTE),
- Marcel MATTOUG (pouvoir à Stéphanie BARD),
- Jean-François DELMAS (pouvoir à Marc GENESTE),
- Thierry PRIEUR (pouvoir à Marc VOITELLIER).

Absents excusés:

- Marie-Hélène CHANAL,
- Bernard FRELASTRE,
- Isabelle PRIEUR,

Membres en exercice : 19 Membres

Présents : 10

Absents représentés : 6

Votants: 16

Secrétaires : Mme BARD et Mme Jacqueline Baptiste sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour comprendra :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2018,

1. Délibération : Plan de financement définitif - création d'une maison des services,
Délibération : Inscription de chemins au PDIPR (Reportée),
2. Délibération : Cantine scolaire - règlement de fonctionnement 2018/2019,
3. Délibération : Accueil de Loisirs périscolaire - règlement de fonctionnement 2018/2019,
4. Délibération : Garderie du mercredi midi - règlement de fonctionnement 2018/2019,
5. Délibération : TAP - règlement de fonctionnement 2018/2019,
6. Délibération : Tarifs de la cantine scolaire, garderie périscolaire, garderie du mercredi midi et des TAP.

Questions diverses

Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2018.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu.

1. Délibération : Plan de financement définitif - création d'une maison des services,

Dans le cadre d'une politique active de redynamisation du centre bourg du Vernet, le projet de réalisation d'une maison de services consiste à créer des permanences destinées à faciliter les démarches des usagers et améliorer la proximité des services sur le territoire en milieu rural. La situation géographique centrale du projet, la possibilité de stationner facilement, la proximité des commerces, l'accès adapté aux personnes à mobilité réduite sont des atouts particulièrement intéressants pour favoriser le développement du centre-bourg et le maintien à domicile des personnes fragiles.

Ce projet constitue aussi une démarche d'optimisation budgétaire, il s'agit en l'espèce de mobiliser un gisement de recettes avec les loyers qui seront perçus par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- approuve le plan de financement présenté ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Autorise M. le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat, du conseil régional et du conseil départemental de l'Allier;

Dépenses :		118 780,00 €
Maitrise d'œuvre - SPS - CT	12%	14 200,00 €
Gros œuvre	19%	22 150,24 €
Charpente bois	4%	4 188,40 €
Menuiserie extérieures	7%	8 512,90 €
Menuiserie intérieures	9%	10 554,50 €
Plâtrerie peinture isolation	21%	24 933,90 €
Carrelage faïence	5%	5 939,29 €
Electricité	17%	20 000,00 €
Plomberie sanitaire / VMC	6%	7 300,41 €
Divers - imprévus	1%	1 000,36 €
Recettes :		118 780,00 €
DETR 2018 - programme général	40%	47 440,00 €
CD03 - soutien aux services en milieu rural	30%	35 580,00 €
Région - Plan régional en faveur de la ruralité	10%	12 000,00 €
Autofinancement	20,00%	23 760,00 €

Délibération: Délibération: Inscription de chemins au PDIPR,

Délibération reportée.

2. Règlement de fonctionnement 2018/2019

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les modalités de fonctionnement de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire, de la garderie du mercredi midi et des TAP à partir de la rentrée 2018 demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le règlement de fonctionnement de la cantine scolaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

6. Tarifs de la cantine scolaire, garderie périscolaire, garderie du mercredi midi et des TAP

Vu la délibération n°007 en date du 7 juin 2012 relative aux tarifs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire,
Vu la délibération n°008 en date du 20 juin 2013 relative à la mise en place des TAP,
Vu la délibération n°003 en date du 8 juillet 2015 relative aux tarifs de la cantine scolaire,
Vu la délibération n°007 en date du 29 juin 2016 relative aux tarifs de la garderie périscolaire du mercredi,
Vu la délibération n°005 en date du 4 août 2016 relative aux tarifs de la garderie périscolaire du mercredi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et 15 pour décide d'appliquer à compter du 1er septembre 2018 les tarifs suivants :

□ **Cantine scolaire:**

- **3.10 €** le repas enfant (*réservation en mairie*),
- **6.00 €** le repas majoré (*dans les conditions prévues au règlement de fonctionnement*),
- **4.50 €** le repas adulte (*dont le recouvrement s'effectue par émission de titres de recettes et rappelle que le restaurant scolaire est accessible aux seuls personnels communal et enseignant*).

□ **Garderie périscolaire :**

- **1.20 €** le ticket bleu matin ou soir (*achat en mairie*),
- **3.25€** l'accueil du mercredi après-midi hors repas (*réservation en mairie*),
- **6.00€** le tarif majoré du mercredi après-midi (*dans les conditions prévues au règlement de fonctionnement*),

□ **Garderie du mercredi midi :**

- **1.00 €** l'accueil du mercredi midi (*réservation en mairie*),
- **3.00 €** le tarif majoré du mercredi midi (*dans les conditions prévues au règlement de fonctionnement*).

□ **Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :**

- **Gratuit** pour l'ensemble des enfants scolarisés au Vernet.

Question diverses :

• **Décision du maire - Attribution marchés :**

- Fourniture de repas en liaison froide.

Attribution au Centre Hospitalier de Vichy (03200) du marché de Fourniture de repas en liaison froide pour cantine scolaire de la commune de Le Vernet pour un montant global de 60 920.00€ HT.

Le montant de l'offre retenue se décline de la manière suivante :

	Repas	Collations
Taux de la TVA :	5,50 %	10.00%
Montant HT :	2,95 € l'unité	0.32 € l'unité
Montant TTC :	3.11 € l'unité	0.352 € l'unité

- Création d'une maison des services.

Attribution du marché de travaux pour la création d'une maison de services pour un montant global de 103 579.64€ HT.

Le montant de l'offre retenue est décomposé par lots, de la manière suivante :

01 Gros œuvre – Démolition	Maldan SAS	22 150,24 €
02 Charpente bois	SARL Labeyrie	4 188,40 €
03 Menuiseries Extérieures ALU	Menuiserie Coulon	8 512,90 €
04 Menuiseries Intérieures	ACM Corre	10 554,50 €
05 Plâtreries – Peintures – Isolations	EURL Métairie	24 933,90 €
06 Carrelage – Faïences	SARL Alexandre	5 939,29 €
07 Electricité – Courants forts et faibles	SARL Kolasinski	20 000,00 €
08 Plomberie – Sanitaires – Ventilation	Porsenna JPG	7 300,41 €

- **Rapport annuel du Sivom de la vallée du sichon :**

Monsieur POUZET présente le rapport annuel de la vallée du sichon, les points à retenir sont :

- Transfert de la compétence eau potable à Vichy-communauté en 2020,
- 17 communes : 11 000 abonnées dont 870 au Vernet,
- Consommation moyenne pour le Vernet 250m³ /jour (équivalent 3 piscines).

- **Information sur l'exposition "Hommage aux Combattants du Vernet" (AVEC) :**

Monsieur VOITELLIER, au titre de l'association AVEC, présente l'exposition en cours de constitution qui sera présentée aux publics autours du 11 novembre 2018.

Dans le cadre du centenaire de la grande guerre, cette exposition intitulé "Hommage aux Combattants du Vernet" qui a obtenu le label officiel du centenaire présentera le parcours civil et militaire des 29 jeunes soldats mort au combat mais aussi l'impact de la grande guerre sur la vie de la commune. De nombreux objets et témoignages seront présentés.

- **Energies renouvelables :**

Dans le cadre du programme TEPOS, la communauté d'agglomération Vichy Communauté poursuit les initiatives pour favoriser le développement des énergies renouvelables (éolien, hydro-électrique, méthanisation, solaire...). Une réflexion est en cours afin de créer une Société d'Economie Mixte chargée de coordonner et porter les différents projets de développement des énergies renouvelables sur le territoire intercommunal

La séance est levée à 22h30